

Bulletin trimestriel
Trentième année. N° 116
1^{er} trimestre 2010
Bureau de dépôt : 1470 Genappe
N° d'agrément : P 705132

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

2010 - 0295
M^{me} Héraly, Marcelle
allée du feuillet 2/12
1400 Nivelles

LE
BULLETIN
DES
RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

*Association pour
la promotion de
la retraite active,
fraternelle et
solidaire*



Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(Henri Vets, chaussée de Charleroi, 49, 1471 Loupoigne)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

du personnel des services et établissements d'enseignement gérés par la C.F et la C.G.

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

SOMMAIRE

<u>Assemblée générale de notre association : 10 mars 2010</u>	2
<u>Assurance soins de santé - Hospitalisation</u>	3-6
<u>Bon à savoir</u>	
Environnement	7
Arts et loisirs	8
Remboursement de frais médicaux	9
<u>Poésie et prose poétique</u>	
<i>Illusion</i>	10
<i>Quoi qu'on en dise !</i>	10
<i>Le doux regard de mon chien</i>	11
<i>Les insectes ... aux musées</i>	11
<i>Saint Valentin</i>	11
<i>A Jacques Brel</i>	11
<u>Des appartements au littoral</u>	12
<u>Des vacances pour vos petits-enfants</u>	12
<u>A vos agendas</u>	13
<u>Petites annonces</u>	13
<u>In memoriam</u>	14
<u>Bulletins de virement</u>	15

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation, vous trouverez une pastille rouge sur votre étiquette-adresse et un virement à la page 15 de ce bulletin afin de vous permettre de régler aisément votre cotisation (6 euros minimum pour 2010)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 2010
CONVOCAATION ET PROGRAMME**

Chers membres,

Nous vous invitons à l'assemblée générale de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire qui aura lieu dans une salle de l'**Internat autonome de la Communauté française, rue Fief de Rognon n°13 à Nivelles**

le mardi 10 mars 2010.

- * A 10h30 précises, **conférence** par le Docteur Michel Siccaliano qui vous parlera de l'**homéopathie**.
- * Immédiatement après la conférence, aura lieu l'**assemblée générale** dont voici l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue et rapport moral du président.
2. Lecture par la secrétaire du PV de l'assemblée générale du 24 mars 2009 - Approbation.
3. Communication par la trésorière des comptes recettes et dépenses 2009 - Approbation.
4. Projet de budget 2010 - Approbation.
5. Statuts de l'association : modification de l'article 2 (supprimer les mots : "rue Vandervelde n°3" et les remplacer par "rue Fief de Rognon n°13 ", l'adresse de l'Internat autonome de la C.F. de Nivelles.
6. Divers.

* A l'issue de l'assemblée générale, le **dîner offert** par notre association et préparé par le personnel de l'établissement sera servi à 13h30.

* La journée se terminera par la remise des prix du concours de poésie 2009.

Si vous souhaitez participer à cette journée, vous êtes invité(e) à vous inscrire auprès de la trésorière
Marcelle Héraly - allée du Jacquemart 2/12 - 1400 Nivelles.
en indiquant vos nom, prénom, adresse et le nombre de personnes qui vous accompagneront.

Il est recommandé de **s'inscrire** le plus vite possible et **avant le 3 mars 2010**. L'inscription est gratuite, mais elle est obligatoire eu égard à la nécessité de connaître le nombre exact de participants au dîner. **Seules les personnes inscrites dans les délais seront admises au dîner.**

Il ne sera pas adressé d'accusé de réception aux personnes inscrites, ni de renseignements complémentaires, tout ce qu'il faut savoir pour s'inscrire et participer à cette journée étant dit dans ce texte.

Le conseil d'administration.

ASSURANCE SOINS DE SANTÉ - HOSPITALISATION

Dans notre précédent bulletin trimestriel, vous avez eu connaissance des courriers que nous avons, une nouvelle fois, adressés en date du 19 octobre 2009 au ministre-président R. Demotte ainsi qu'à son suppléant le député-bourgmestre D. Senesael. Ci-dessous, vous trouverez les réponses des intéressés ainsi que la longue lettre du directeur général Goret datée du 19 mai dernier et que nous n'avons jamais réceptionnée au siège social de notre association, une copie venant d'être remise à MM. Gérard et Van Malder, administrateurs de notre ASBL en visite au Service social du Département.

Faute de temps et dans l'attente de plus d'éclaircissements, nous apporterons des commentaires dans le prochain bulletin.

Le vice-président, JP. CHARLIER



10 DEC. 2009

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
WALLONIE BRUXELLES
LE MINISTRE-PRESIDENT

Monsieur J-P CHARLIER
Aprafs ASBL
Vice-Président
La Voie qui Monte, 28
5020 MALONNE

Correspondant : Pierre-Yves BOLEN (☎081/331.218)

Email : pierreyves.bolen@gov.wallonie.be

Vos références :

Nos références : 09/RD/PaD/PYB/mw-014/57486

Cher Monsieur Charlier,

Concerné : Votre nouveau courrier relatif à l'assurance « soins de santé-hospitalisation ».

Votre courrier du 19 octobre dernier m'est bien parvenu. Sauf erreur de ma part, suite à mon précédent envoi du 7 avril 2009, le Ministre DUPONT avait chargé son administration d'examiner la question.

Depuis lors, je reste sans informations. Il me semble dès lors utile d'interpeller le nouveau Ministre de l'Enseignement obligatoire à ce propos, afin de le sensibiliser à cette question. Un courrier en ce sens vient de lui être adressé.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Cher Monsieur Charlier, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Estaimpuis, le 28 octobre 2009

Daniel SENESAEL
Député-Bourgmestre

Monsieur Carlier
Avenue du Vallon, 27

1640 Rhode-St-Genèse

Objet : Assurance soins de santé – Hospitalisation

Monsieur,

Le courrier de l'Aprafs m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Ma question écrite relative à la discrimination dont sont victimes les seuls enseignants de la Communauté française est restée, à ce jour, sans réponse.

C'est pourquoi, je réintroduis celle-ci auprès de la nouvelle ministre de l'enseignement obligatoire, Madame Simonet.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de sa réponse dès réception de celle-ci.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

DANIEL SENESAEL



Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Service général de Coordination, de
Conception et des Relations sociales

Boulevard Léopold II, 44 - 2^{ème} étage
1080 BRUXELLES

APRAFS a.s.b.l.
A l'attention de M. V. CARLIER
Président et de M. J.P. CHARLIER
Vice-Président
Rue E. Vandervelde, 3
1400 NIVELLES

Tél. 02/413.39.47

Bruxelles, le 19 MAI 2009

Votre correspondant : A. DELSINNE

Ext. : 3947

Réf. :

02/AD/Serv. Rel. Soc./10/2009.

OBJET : Contrat collectif d'assurance « frais de soins de santé et hospitalisation ».

Messieurs,

Par sa note du 17 avril 2009, M. le Ministre DUPONT m'a transmis copie, pour réponse à vous adresser, du courrier que vous avez transmis, le 9 février 2009, à M. le Ministre-Président DEMOTTE, afin d'attirer l'attention de ce dernier sur la situation qui est faite aux retraités, affiliés à votre a.s.b.l. et qui sont issus de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Je ne reviendrais pas sur le résultat de la négociation qui avait été menée, le 22 avril 2008, au siège d'Ethias (à laquelle a d'ailleurs participé un membre de votre conseil d'administration, M. Yvon GERARD) et qui concernait des modifications contractuelles qui ont été apportées au contrat collectif dont question à l'objet repris sous rubrique, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009, celui-ci ayant été publié in extenso dans la brochure N° 110, intitulé « le bulletin des retraités ».

./..

Je tiens cependant à rappeler que l'asbl AESAR (Association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités) qui avait souscrit en son temps cette assurance a été dissoute par acte paru dans les annexes du Moniteur belge du 21 mars 2007, un avenant à la police d'assurance collective hospitalisation, ayant été conclu avec Ethias le 5 février 2007, document aux termes duquel le preneur d'assurance de la police n° 4.046.275 était dorénavant l'asbl APSS (Association pour la Promotion du Service social de la Communauté française).

Votre courrier fait part de ce que les tarifs appliqués aux membres du personnel enseignant « actifs » et « retraités » sont plus élevés que ceux qui concernent les bénéficiaires des services offerts par le service social du Ministère de la C.F.

Je me dois tout d'abord de vous faire remarquer que les montants des primes annuelles en ce qui concerne la modalité 2 (soit celle qui ne garantit pas les suppléments relatifs aux frais de séjour en chambre à un lit pour convenance personnelle et les honoraires et suppléments d'honoraires liés à l'occupation d'une chambre à un lit pour convenances personnelles) n'ont pas été modifiées au 1^{er} janvier 2009 par rapport à ce qu'elles étaient auparavant, le Conseil d'administration de l'APSS ayant estimé que la tension au niveau des tarifs résultant de l'augmentation des coûts en matière d'hospitalisation devait être reportée sur la seule modalité 1, soit celle qui prévoit le séjour en chambre à un lit.

Il faut bien savoir, en outre, que le nombre de bénéficiaires du service social du Ministère avoisine les 6.000 unités (j'ignore le nombre de membres du personnel qui ont souscrit à l'assurance dont il est ici question), tandis que le nombre de ceux qui bénéficient du service social du personnel enseignant avoisine les 30.000 (le nombre d'affiliés à ladite assurance étant de 17.000 en 2008, ce chiffre incluant les membres de leurs familles qui bénéficient de celle-ci).

Des données d'un tableau fourni par ETHIAS, il ressort que les charges lui incombant (survenance des sinistres au 30 juin 2006) s'élevaient à 146,28 %, en ce qui concerne le contrat conclu par l'A.P.S.S., soit celui qui était relatif aux actifs, mais de 169,04 %, en ce qui concerne le contrat conclu par l'AESAR, soit celui qui était relatif aux retraités, une projection de fusion de ces deux contrats permettant de ramener la hauteur de ces charges à 159,80 %.

Dès lors, le fait d'avoir fusionné ces deux contrats ont permis de rééquilibrer le montant des primes en en faisant porter une partie, même si elle est minime, par les actifs, ce qui constitue la preuve de ce que les intérêts des retraités n'ont pas été négligés.

Vous comprendrez bien, par ailleurs, que je n'ai pas à m'immiscer dans la gestion du service social du Ministère, celui-ci ayant été constitué sous forme d'asbl et ayant son propre conseil d'administration. Mais pour comprendre la raison pour laquelle celui-ci est à même d'intervenir au niveau d'un remboursement partiel de ces primes, il importe de savoir que les dotations de base sont plus importantes pour le service social du Ministère que pour le service social

des enseignants. En effet, d'une étude effectuée en 2000, la moyenne d'intervention par bénéficiaire était plus faible pour le second cité (493 BEF) que pour le premier (3.226 BEF) (réalisations 2000). En réalité, la dotation budgétaire du service social des enseignants (304.909,04 euros) est restée fixe depuis de nombreuses années et ne permettrait pas à ce dernier de prendre en charge ne serait-ce qu'une partie du montant de prime annuel afférente à la souscription, par les membres du personnel enseignant, de l'assurance collective soins de santé, sous peine de ne

plus pouvoir assumer les missions qui sont les siennes (cette constatation a d'ailleurs été confirmée, si besoin en était, par une circulaire adressée le 26 novembre 2008 notamment aux chefs d'établissement d'enseignement organisés par la Communauté française et la Communauté germanophone, signée par le Président et le Vice-Président de l'APSS et qui est reproduite dans brochure N° 111).

En revanche, il est incontestable que la question que vous posez mérite attention et qu'elle sera répercutée auprès du Conseil d'administration de l'APSS, qui doit se réunir dans le courant du mois de juin, nonobstant le fait que le compte des résultats de cette asbl ne permet pas non plus une intervention de celle-ci au niveau de la problématique que vous évoquez, de par les missions qui lui sont dévolues, soit des prêts, des avances sur traitement et des avances consenties au service social pour l'organisation des vacances de Pâques et d'été.

Comme il avait été précisé par ailleurs, l'adaptation des montants des primes est intervenue au 1^{er} janvier 2009 avec reconduction tacite (sauf revirement de la position adoptée à ce sujet par Ethias), pour une année, du contrat.

Il restera alors plus d'un an au Conseil d'administration de l'APSS afin de déterminer s'il est nécessaire de lancer un appel d'offres européen au niveau de l'attribution du contrat ou si un arrêté royal instaurera d'ici là un index médical, Ethias ayant déclaré que si c'était le cas, il suffirait de l'appliquer aux primes dont question et qu'il ne serait dès lors plus nécessaire de négocier chaque année ou tous les deux ans l'adaptation du montant de celles-ci.

Je ne manquerai pas, dans un cas comme dans l'autre, et comme c'est de pratique courante entre le service social du personnel de l'enseignement et votre association, de vous communiquer les informations nécessaires à ce sujet.

Je nourris en tout cas l'espoir que nous pourrions continuer, comme par le passé, à entretenir une collaboration constructive.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

Bernard GORET

P.S. : Copie de la présente est adressée par même courrier à M. le Ministre DUPONT.

Environnement

Le tourisme durable ou responsable a pour objectif d'intégrer le concept de développement durable, à savoir « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Gro Harlem Brundtland, 1987), en tenant compte des aspects sociaux, économiques et écologiques de ses actions.

Quelques gestes écologiques ;

Lorsqu'on part en vacances en voiture, on a tendance à prendre plus d'affaires que de raison. Tant que le coffre n'est pas plein, on trouve toujours un petit quelque chose à ajouter. En limitant vos bagages au strict nécessaire, vous réduirez aussi votre consommation de carburant.

Vérification de la pression des pneus :

Des pneus sous-gonflés s'usent plus rapidement, ils adhèrent moins bien à la route et augmentent le risque d'éclatement avec pour conséquence une augmentation de carburant.

Pour le contrôle de la pression des pneus ceux-ci doivent être froids.

Pour un long trajet et chargé gonflez légèrement (0,2 à 0,3 bar) au-dessus de la pression recommandée.

Régime du moteur :

Un véhicule en sur-régime peut consommer jusqu'à 20 % de carburant supplémentaire.

Levez le pied :

En réduisant votre vitesse, vous économiserez du carburant et votre véhicule. En passant de 130 à 120 Km/h, vous perdrez quelques minutes, mais vous diminuerez votre consommation de 10 à 20 %, et garderez vos pneus plus longtemps.

L'aérodynamique :

Portes-vélos de toit, portes-skis, coffres de toit, augmentent la consommation du véhicule de 10 à 20%. Ne roulez pas les fenêtres ouvertes.

Évitez les emballages et les objets jetables : quand vous préparez vos bagages, pensez à supprimer les emballages superflus qui devront être laissés sur place et éviter les objets tels que rasoirs, lingettes ... Les déchets ont la vie longue, ne les abandonnons pas dans la nature !

En quelques chiffres :

Verre	4000 ans
Polystyrène	1000 ans
Sac en plastique	100 à 1000 ans
Canette	10 à 100 ans
Chewing-gum	5 ans
Filtre de cigarette	1 à 2 ans
Journal	3 à 12 mois
Pelures de fruits	3 à 6 mois
Mouchoir en papier	3 mois

Quelques logos, bon à savoir :

Matières plastiques



Ces pictogrammes distinguent les types de plastiques.

Actuellement, seuls les flacons et bouteilles en PETE (triangle n°1), HDPE (triangle n°2) et PVC (triangle n°3) sont recyclés.

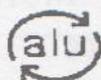
Les autres plastiques doivent être mis dans le sac gris ou blanc.



Lorsque l'anneau de Möbius est assorti d'un chiffre au centre des trois flèches celui-ci indique que l'emballage a été fabriqué avec X% de matière recyclées.



Le logo « point vert » ne signifie pas que l'emballage est recyclé ou recyclable mais signale que les entreprises productrices participent financièrement à des programmes mis en place pour aider les communes à développer les collectes sélectives des déchets en vue de leur valorisation.



L'aluminium consomme beaucoup d'énergie à la production mais celui-ci peut être recyclé.



Licence A1624

Communauté Française

Boulevard Léopold II, 44
Agence située au n° 20 à 1080 Bruxelles.
Accès au parking visiteurs Métro : station Ribaucourt
☎ : 02/413.28.00 - Fax: 02/218.44.87
info@alv.be <http://www.alv.be>
Cpte banc : 210-0397250-87

Arts et loisirs

est l'association du personnel des Services de l'Exécutif de la Communauté Française.

Elle a pour objet la création et la promotion d'activités culturelles, sportives et de loisirs à l'intention de ses membres.

En outre, elle dispose d'un service dénommé "**AL VACANCES**", reconnu par le Commissariat au Tourisme, sous le numéro de licence A 1624, ce qui lui permet d'être à la fois organisateur et vendeur de voyages.

Elle a établi une convention particulière, à partir du 1 janvier 2005 avec l'ASBL «Service Social de la Communauté Française» pour renforcer leur collaboration.

Ce service s'articule autour de 5 grands axes

1) **AL VACANCES est le vendeur de produits de plus de 100 Tours-Opérateurs** qui proposent en brochures une gamme très diversifiée de programmes, à destination des cinq continents, parmi lesquels vous trouverez toute l'année:

- des " forfaits " avion + hôtel, train + hôtel, car + hôtel,
- des circuits, des trekkings, des programmes de découverte,
- des locations de maisons, bungalows, appartements, studios, mobil homes, péniches,
- des séjours en village de vacances,
- des croisières, des voyages de nocces, des tours du monde,
- des stages sportifs et séjours culturels,
- des mini-trips au soleil , dans les grandes villes européennes ou lointaines,
- des voyages scolaires.

Pour maintenir sa politique sociale, **AL VACANCES** accorde aux membres de l'association un subside équivalent à 5% des prix mentionnés dans ces brochures (3% si paiement avec cartes de crédit)

2) **AL VACANCES dispose d'un service " billetterie "**

Selon vos goûts et votre budget, **A et L** réserve tout billet d'avion, de bateau, d'autocar ou de chemin de fer et ce, en fonction de tous tarifs spéciaux qui existent sur le marché.

3) **AL VACANCES propose un service " sur mesure "**

Selon un plan préétabli par vous-même, nous vous " construisons " vos vacances en combinant les multiples possibilités de transports et de séjours pour obtenir un programme taillé à votre mesure, avec toute la souplesse requise en ce cas.

4) **AL VACANCES organise ses propres programmes d'hiver et d'été.** Il **collabore** en outre avec des organisations de tourisme social, qui proposent des vacances à caractère familial au meilleur rapport qualité - prix.

5) **AL VACANCES peut vous fournir un contrat d'assurance** annulation, accidents de voyage, perte ou vol de bagages, assistance , assistance annuelle familiale avec ou sans véhicule etc...

AL VACANCES est réservé aux agents (et leur famille) des services publics et assimilés de l'Etat Fédéral, des communautés et Régions. Pour être membre de l' ASBL, une cotisation annuelle de 5 € vous sera demandée au moment de votre réservation, pour bénéficier de nos services cette affiliation est obligatoire.

**L'agence est accessible au public du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30
et le vendredi de 10h00 à 12h30**

**En dehors de ces heures l'agence est uniquement accessible
par téléphone: 02/413.28.00 par fax: 02/218.44.87 par mail: info@alv.be**

Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et assimilés accordés aux membres du personnel retraités des établissements d'enseignement, des centres psycho-médico-sociaux et des autres établissements organisés par la Communauté française, relevant de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française.

Le service social accorde une aide financière non remboursable aux membres du personnel retraités ayant des frais médicaux, pharmaceutiques et assimilés, après déduction de l'intervention de la mutuelle ou d'une assurance maladie complémentaire.

Le % de ce remboursement est déterminé par la fraction suivante :

$$\frac{\text{montant des frais médicaux pharmaceutiques et assimilés comptabilisés mensuellement.}}{\text{revenus mensuels nets cumulés.}}$$

Le montant remboursé est fixé par le Service social, mais le versement est effectué par l'Office National des Pensions.

Il est également prévu une intervention dans le prix payé pour les verres de lunettes. Celle-ci est déterminée selon les mêmes modalités que celles retenues ci-dessus en matière de frais médicaux, pharmaceutiques et assimilés. La dépense prise en considération est plafonnée à 185,92 euros par verre, à l'exclusion des montures. Le Service social prend également à sa charge tout ou partie des frais de prothèses (dentaires, oculaires, auditives, ...) payés par l'intéressé(e), déduction faite de toute intervention d'un organisme quelconque.

Quels documents faut-il fournir ?

1. Une fiche de renseignements SS.1.
2. Une fiche de renseignements à l'appui d'une demande de secours.
3. Une composition de ménage délivrée par l'administration communale du lieu de résidence du (de la) requérant(e).
4. Un relevé des frais pharmaceutiques annuels attestés par le pharmacien.
5. Les souches de traitement du (de la) requérant(e) et éventuellement du (de la) conjoint(e) ou cohabitant(e) relatives au mois qui précède la demande. Au cas où le (la) conjoint(e) exerce une profession indépendante, il y a lieu d'annexer une copie de l'avertissement - extrait de rôle mentionnant le montant des revenus imposables de l'année précédente (voir 2° du verso de la formule SS1 - remarques importantes).
6. Une attestation de la société de secours mutuel (mutualité, INIG ou autre organisme similaire) précisant son intervention dans les différents frais (clinique, hôpital, médecin, pharmacien, etc.).
7. Une photocopie des factures, notes d'honoraires de médecins, de cliniques, de pharmaciens, etc.
8. Une déclaration sur l'honneur.
9. Une copie d'extrait de compte où figure clairement le numéro de compte.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, ADRESSEZ-VOUS DIRECTEMENT AU SERVICE SOCIAL DU DÉPARTEMENT À BRUXELLES - TÉL. 02/413.38.79 OU A M. CLAUDE VAN MALDER, ADMINSTRATEUR DE NOTRE ASBL - TÉL 02/354.65.77

POÉSIE, PROSE ET PROSE POÉTIQUE

Illusion

*Il est là, je le vois, preuve irréfutable
La vie y a laissé sa trace sur le sable.*

*Mais il est reparti ; il semblait même s'enfuir ;
Je ne l'ai pas suivi ne voulant pas mourir.*

*Paralysée de crainte, je suis restée sans voix,
Je le revois encore, ses pas sont toujours là.*

*Mais je n'entendrai plus, malgré tous mes efforts,
Les doux noms qu'il donnait au tendre réconfort.*

Quoi qu'on en dise !

*Non, vous n'en sortirez pas !
Vous connaissez Damoclès
Et son épée qui tombera,
Ce n'est qu'une antithèse !*

*Car tout le monde y passe,
La vie est une herse.
Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse,
Elle écrase, fend et perce !*

*Réagissez, que diable !
Vous avez tout pouvoir ;
Rien n'est irrémédiable,
Il suffit de vouloir !*

*Pour briquer l'avenir,
Dégagez des efforts,
Bannissez les soupirs !
Vous serez le plus fort !*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

Si vous publiez un roman, un recueil de poésie, une monographie, etc. , signalez-le au président de l'association. Ajoutez quelques mots sur l'oeuvre publiée.

Quel que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin : une poésie, une prose poétique, un texte en prose, un article sur la santé, sur l'environnement, etc ..

Quatrain : Le doux regard de mon chien

*Ton âme transparâit dans ton regard docile ;
Regard qui sait le mal, regard qui sait le bien,
Qui suit, à chaque instant, mon pas vif ou tranquille
Et cherche mon regard. Doux regard de mon chien.*

Les insectes ... au musée

*Ils dorment, bien rangés dans leur cercueil de verre.
Ils viennent d'Amérique, ou de Chine, ou d'ailleurs ...
Offrant, au-delà de leur vie éphémère
Les secrets de leur corps aux mouvantes couleurs.*

*Ils nous emportent loin sur leurs ailes dorées
Qui vibrent à nouveau ignorant le trépas.
Ils nous emportent loin vers les forêts ombrées
Où ils sont des milliers à jaillir sous nos pas.*

Raymonde Ronsmans (Bruxelles)

Saint Valentin

Ce monde qui est mien... fait de douceur, tendresse de poésie, veux-tu, petite amie le partager avec moi ?

Main dans la main, nous irons. De çï de là, la fleur jolie nous chercherons. De Toi à Moi, de Moi à Toi, la fleur d'amour nous cueillerons.

*Les jours passeront avec la joie, la peine.
Les lilas feront dimanche ou la pluie le chagrin.*

Et plus tard, quand l'amour de nos vingt ans sera devenu tendresse, sais-tu que mon coeur débordera de bonheur en te disant encore et toujours : " Je t'aime " .

A Jacques Brel

L'an fuit ... Novembre... Cest le moment où plus intensément on se plaît à évoquer ceux qui nous ont quittés ...

Depuis des années, Jacques Brel, vous reposez en cette terre lointaine, où, tel un chien blessé, vous avez cherché refuge.

Comme Brassens, nous pensons qu'un ami ne part jamais définitivement ...

Par la magie du disque, depuis bien longtemps, vous étiez devenu le nôtre. Favori de notre maison, toujours présent à l'appel quand nous avons la nostalgie d'un Brel, tout à tour tendre, rêveur, râleur ou pacifique, violent ou romantique, grand potache des sorties estudiantines de votre jeunesse, mais surtout du Jacques au grand coeur, du Don Quichotte et ses moulins, celui qui comprenait si bien l'enfance, la vieillesse, ceux qu'il fallait protéger ... celui enfin pour qui amour et amitié s'écrivaient avec un grand A.

Vous étiez pour moi, un peintre de la chanson qui me conduisait vers des paysages, des personnages sans cesse renouvelés.

Pour défendre votre « Amsterdam » un jour combien lointain déjà ne me suis-je pas découvert une âme guerrière ! Là où je voyais une fresque Breughelienne, certains n'entendaient que les mots ... mots qui les choquaient par leur verdeur, leur causticité... leur réalisme ...

Longtemps encore, vous resterez mon ami, car, comme vous, je rêve souvent d'impossibles rêves. Là-bas, auprès de Gaughin, vous avez sans doute trouvé la paix. Mais « Grand Jacques » avez-vous atteint l'inaccessible étoile ?

E. De Turck (Saint-Ghislain)

LOCATION D'APPARTEMENTS AU LITTORAL (LA PANNE)

En 2010, des appartements seront encore mis à la disposition des retraités durant les mois de juin et de septembre par notre Association.

Ces appartements, très bien équipés, contenant deux chambres à coucher, sont situés sur la digue de mer à La Panne et peuvent en général héberger six personnes (divant-lit dans le living).

Ils pourront être occupés de préférence par quinzaine, mais aussi par semaine.

Cette activité très avantageuse pour les candidats locataires ($\pm 25\%$ de réduction sur les prix proposés par les agences) permet aux retraités de réserver un appartement sans devoir se déplacer, sans devoir remplir des formalités particulières et surtout sans verser de garantie : celle-ci étant prise en charge par notre ASBL.

Les prix proposés sont tout compris : loyer, les différentes consommations, taxes, frais administratifs ainsi que les assurances couvrant les risques locatifs. Seul le nettoyage des lieux vous incombe à la sortie ... par vos soins ou par l'agence moyennant paiement supplémentaire à l'agence même.

Il convient de rappeler que les modalités de paiement sont très simples : un acompte au moment où vous êtes informé(e) (mars 2010) qu'un appartement vous est réservé et le solde après le séjour au littoral.

A titre indicatif, les prix définitifs n'étant pas encore fixés par l'agence, il faut compter ± 645 euros pour une quinzaine et ± 355 euros pour une semaine. A noter qu'il existe des possibilités de location de garage.

L'agence immobilière avec laquelle nous travaillons, a fixé les périodes de location comme suit :

En juin : du vendredi 28 mai au vendredi 25 juin
En septembre : du vendredi 3 septembre au vendredi 1 octobre

Les demandes de réservations sont reçues dès à présent. Ceux et celles qui désirent réserver un appartement, sont invités à se faire connaître le plus rapidement possible au chargé de cette activités en 2010 :

Jean-Pierre Charlier - rue La Voie Qui Monte, 28 - 5020 Namur - Tél. 081/44 51 78

- en précisant :
- a) leurs nom et prénom.
 - b) leur adresse complète et leur numéro de téléphone.
 - c) les 2 quinzaines ou les 2 semaines qu'ils désirent dans l'ordre de préférence.

Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, la date de la poste faisant foi.

PROPOSITIONS DE VACANCES POUR VOS PETITS-ENFANTS

Comme chaque année, l'A.S.B.L. Sport, Culture, Ecole, Solidarité, service émanant du Département, organise à l'intention des élèves **fréquentant les établissements d'enseignement gérés par la Communauté française**, des stages dont vous trouverez, ci-dessous, le résumé :

Lieu	Date	Age	Prix en euros
WELLIN (aventure)	5/4 au 9/4/10	8-13	175
WELLIN (aventure)	5/4 au 9/4/10	13-14	175
LANSLEVILLARD-France (ski, surf)	2/4 au 11/4/10	10-13	400
LANSLEVILLARD-France (ski, surf)	2/4 au 11/4/10	13-18	400
NIEUWPOORT (Néerlandais)	25/7 au 30/7/10	10-13	199
GENT (Néerlandais)	5/7 au 18/7/10	13-19	395
WELLIN (Equitation)	2/8 au 14/8/10	6-13	325
WELLIN (Equitation)	2/8 au 14/8/10	13-19	325
WELLIN (Multi-activités)	2/8 au 14/8/10	6-13	275
WELLIN (Multi-activités)	2/8 au 14/8/10	13-19	275
WELLIN (Mathématiques)	2/8 au 14/8/10	13-18	375
MARGATE (Angleterre) Découverte	4/4 au 10/4/10	13-19	310
MARGATE (Angleterre) Découverte	10/4 au 16/4/10	13-19	310
MARGATE (Angleterre) Découverte	2/7 au 15/7/10	13-19	695
MARGATE (Angleterre) Anglais	16/7 au 29/7/10	13-19	695
MARGATE (Angleterre) Anglais	3/8 au 16/8/10	13-19	695
YORK (Anglais intensif)	31/7 au 21/8/10	16/21	995

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en téléphonant au n°02/219.19.50 du secrétariat de l'ASBL S.C.E.S. à Bruxelles.

A VOS AGENDAS

1) Comme déjà signalé dans le précédent bulletin, l'**assemblée générale** de notre association se déroulera **le 10 mars 2010**.

La convocation et les précisions concernant cette journée figurent dans le présent bulletin, page 2.

2) **Du 29 mai au 5 juin 2010 : séjour à Menton** dont les modalités ont été développées dans le numéro précédent, page 12.

3) La **journée automnale** sera organisée à Liège le **vendredi 8 octobre 2010**.

Elle commencera par une visite guidée de la nouvelle gare des Guillemins conçue par l'architecte espagnol Santiago Calatrava et inaugurée en septembre 2009.

Un dîner sera ensuite servi à l'école d'hôtellerie et de tourisme de la ville de Liège, située rue Hors-Château.

La journée se terminera par une visite générale du musée « Le grand Curtius » inauguré le 6 mars 2009. Cet ensemble muséal d'art et d'histoire, constitué de cinq bâtiments remarquables entièrement rénovés, regroupe les collections d'armes, d'archéologie, d'art religieux et d'art mosan, des arts décoratifs et du verre.

Le coût de cette excursion sera d'environ 35 à 40 euros pour les non-membres, et de 30 à 35 pour les membres. Des précisions sur cette journée ainsi que les modalités d'inscription seront données dans le prochain bulletin.

4) L'escapade de deux jours au Grand-Duché de Luxembourg, proposée dans le précédent bulletin, n'ayant recueilli qu'un intérêt médiocre jusqu'à présent, est postposée.

PETITES ANNONCES

- Espagne : à louer villa située à Calonge (près de Palamos et Playa De Aro) de sept. à mai. Tt confort - 3 ch. - 2 SdB - garage-piscine-endroit très calme vue imprenable s/mer - TV avec chaînes françaises. Tél. : 068/44 98 01.

- France : à louer studio équipé pour 4 pers. Max. , à proximité du lac Saint Point (sud de Pontarlier dans le Doubs et à 15 km de la Suisse) 900 m d'altitude. Endroit calme, idéal pour la marche, VTT, détente, visites... près des pistes de ski. Tél. : 071/71 21 74.

- A saisir ! Valais Suisse dans superbe village d'Ovronnaz, loc. splendide appt 2/6 pers. lux. équipé - très grand confort - immense terrasse sud-vue splendide- soleil - centre thermal - belles prom. ski-etc. Prix très bas toute l'année par jour ou par semaine tout compris. Envoi de doc. et photos, tél. : 02/653 35 25.

- Souhaite échanger, pour collection, petits savons d'hôtels et flacons de parfum. Peut aussi offrir sacs en papier et carrés de sucre. Tél. 065/65.21.90.

- www.art-mains-magiques.be : organise des ateliers créatifs (enfants, ados, adultes), conférences ... etc. Tél. 0475/80.74.89.

- A vendre matériel divers : bûches électr. + chenets pour chem. décor. (25 euros), enregist. à bandes (20 euros), mach. à écr. porta. (12 euros), mach. à écr. fixe (15 euros), couverts en argent (15 euros/pièce), albums Spirou (10 euros/ pièce). Tél. 067/21 22 53.

Pour la publication d'une petite annonce dans deux numéros consécutifs du Bulletin des Retraités, adresser votre texte à Jean-Pierre CHARLIER - 28, rue de la Voie qui Monte - 5020 Malonne.

IN MEMORIAM

- Le 15 juin 2009, est décédé à Tirlemont Léon MEURICE, éducateur honoraire de l'Athénée royal de Jodoigne. Il était né à Lathuy le 27 septembre 1926. Ses funérailles ont été célébrées à Jodoigne le 18 juin 2009.
- Le 30 octobre 2009, est décédé Charles VANDEVELDE, directeur honoraire de l'Athénée Bracops d'Anderlecht. Il était né à Veele le 19 avril 1925. Ses funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
- Le 8 novembre 2009, est décédée à Oosduinkerke Marie-Thérèse WAEKENS, institutrice en chef honoraire du Lycée de Mouscron. Elle était née à Mouscron le 10 mai 1927.
- En novembre 2009, est décédé à Fontenoy André DEMOLS, ancien professeur de sciences de l'Institut technique de Mouscron et professeur honoraire du Lycée de Mouscron. Il était né le 23 mars 1940.
- Le 18 novembre 2009, est décédé à Mouscron Ghislain DERUYCK, professeur d'éducation physique des Ecoles de la Communauté française de Mouscron et de Tournai. Il était né à Mouscron le 18 mars 1958.
- Le 27 novembre 2009, est décédé à Sainte-Ode Alfred WARBECQ, ancien préfet des études de l'Athénée royal de Saint-Servais, inspecteur de mathématiques honoraire de l'Enseignement secondaire supérieur de la Communauté française. Il était âgé de 88 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Gilly le 2 décembre 2009.
- Le 2 décembre 2009, ont eu lieu à Velainç (Hainaut) les funérailles de Catherine DELBECQ, épouse Antoine POLLET, professeur de sciences économiques honoraire de l'Athénée royal Campin de Tournai. Elle était née à Harchies le 24 mai 1939.
- Le 2 décembre 2009, est décédé à Hastière-Lavaux Jean ROLY, instituteur et directeur honoraire de l'Ecole primaire autonome de la Communauté française d'Hastière. Il était né le 4 mai 1939. Ses funérailles ont eu lieu le 5 décembre.
- Le 13 décembre 2009, est décédé au C.H.U. de Liège Jean de HAAS, ancien instituteur en chef au Lycée royal de Namur, à l'Athénée royal d'Esneux, à Tihange et instituteur en chef honoraire de l'Athénée royal de Saint-Georges-sur-Meuse. Il était né à Liège le 8 août 1937. Ses funérailles ont été célébrées le 18 décembre.
- Le 15 décembre 2009, est décédée Denise LAUWENS, veuve Albert HOOGHE, institutrice honoraire. Elle était née le 21 octobre 1919. Ses funérailles ont été célébrées à Jette le 21 décembre.
- Le 16 décembre 2009, est décédé à Anderlecht René LORENT, professeur honoraire de mathématiques de l'Athénée Fernand Blum de Scharbeek et maître de stage honoraire à l'U.L.B., auteur de manuels scolaires d'algèbre et de géométrie. Il était né à Dampremy le 22 septembre 1922. Ses funérailles ont eu lieu à Uccle le 22 décembre.
- Le 17 décembre 2009, est décédé à Ottignies Charles TESSE, directeur honoraire de l'Ecole normale de Jodoigne. Il était né à Etterbeek le 28 juillet 1934. Ses funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 22 décembre.
- Le 4 janvier 2009, ont eu lieu à Mons les funérailles de Jacqueline DELROT, professeur d'histoire honoraire du Lycée Campin de Tournai.
- Est décédée Marie-Agnès HERMAN, veuve Raoul LORENT, professeur de mathématiques de l'Athénée royal de Florennes-Doische.
- Le 3 janvier 2010, est décédé à Ottignies Carlo MASONI, professeur honoraire de français à l'Athénée royal d'Ottignies. Il publia plusieurs recueils de poèmes et romans. Il fut aussi président et directeur du centre culturel et artistique d'Ottignies. Il était né à Beauraing le 16 mai 1921

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez au 49, chaussée de Charleroi, 1471 Loupoigne les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, date du décès, lieu des funérailles, etc.).

Plus nombreux = Plus forts

Comme signalé à la page 1, pour ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation, voici un bulletin de versement pour le faire et un autre pour essayer de recruter un(e) retraité(e) qui n'est pas encore membre de notre association.

Si vous êtes en règle de cotisation, faites aussi l'effort de recruter un nouvel adhérent.

A l'avance, le conseil d'administration vous remercie vivement.

VERSEMENT OU VIREMENT

signature(s) _____

date de signature

02

VERSEMENT OU VIREMENT

Ne pas accepter en paiement

En cas de complètement manuel, un seul caractère noir (ou bleu) par case

montant EUR CENT

date mémo (facultatif) _____ (uniquement pour exécution dans le futur)

compte bénéficiaire

compte donneur d'ordre 0 0 0 1 3 3 7 6 4 6 1 6

nom et adresse donneur d'ordre ASBL A.P.R.A.F.S.

1400 NIVELLES

communication (en MAJUSCULES)

Ne rien écrire ci-dessous

VERSEMENT OU VIREMENT

signature(s) _____

date de signature

02

VERSEMENT OU VIREMENT

Ne pas accepter en paiement

En cas de complètement manuel, un seul caractère noir (ou bleu) par case

montant EUR CENT

date mémo (facultatif) _____ (uniquement pour exécution dans le futur)

compte bénéficiaire

compte donneur d'ordre 0 0 0 1 3 3 7 6 4 6 1 6

nom et adresse bénéficiaire ASBL A.P.R.A.F.S.

1400 NIVELLES

communication (en MAJUSCULES)

Ne rien écrire ci-dessous

COPIE CLIENT

montant en lettres _____

montant EUR _____

date mémo _____

compte donneur d'ordre _____

compte bénéficiaire 000-1337646-16

nom bénéficiaire ASBL A.P.R.A.F.S.

1400 NIVELLES

communication _____

date de remise _____

EURO

Copie client, présenter uniquement en cas de versement

COPIE CLIENT

montant en lettres _____

montant EUR _____

date mémo _____

compte donneur d'ordre _____

compte bénéficiaire 000-1337646-16

nom bénéficiaire ASBL A.P.R.A.F.S.

1400 NIVELLES

communication _____

date de remise _____

EURO

Copie client, présenter uniquement en cas de versement

Six euros pour l'année 2010

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser le montant de la cotisation en indiquant l'année

au compte **000-133 76 46-16**

de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année civile qui paraîtront à partir
de la date de votre versement .

Responsable de la trésorerie : Marcelle Héraly Tél. 067-21.32.37

Responsable de l'expédition : Henri Vets Tél. 067-77.28.82